COMMUNE DE Heyrieux

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP 038 189 26 00042
Déposé le : 08/04/2026
Demandeur : Monsieur PERRIN MELVIN
Sur un terrain sis à : 70 CHE DE CREPAN à Heyrieux (38540)
Références cadastrales : 189 AM 489
Nature de travaux : **Abri de jardin type container (suppression côtés latéraux)**

Monsieur PERRIN MELVIN

70 CHEMIN DE CREPAN

38540 HEYRIEUX

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable le 08/04/2026 pour un Abri de jardin type container (suppression côtés latéraux) situé 70 CHE DE CREPAN à Heyrieux (38540).

Par lettre du 06/05/2026, le Service Instructeur vous a demandé de bien vouloir compléter votre dossier.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé au Service Instructeur de la mairie de Heyrieux en date du 07/08/2026, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision d'opposition.

Vous pouvez redéposer une nouvelle déclaration si vous souhaitez réaliser votre projet.

A Heyrieux, le 05.10.26
Le Maire,
Pour le Maire,
Par délégation,
L'Adjoint à l'Urbanisme
Patrick ROSET



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Si vous entendez contester le refus vous pourrez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS après la fin de votre délai d'instruction. Vous pourrez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).